

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions stratégiques

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE
LIEE AUX ESPECES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. À la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16, Bangkok, 2013), le Secrétariat CITES a fait rapport sur la création, en novembre 2010, du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC),¹ une alliance entre le Secrétariat CITES, l'OIPC-INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) dont le but est d'apporter un soutien coordonné aux organismes nationaux chargés de la lutte contre la fraude concernant les espèces sauvages et aux réseaux régionaux et sous-régionaux qui, quotidiennement, assurent la défense des ressources naturelles.
3. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties se félicite de la création de l'ICCWC et:

CHARGE le Secrétariat de chercher à resserrer les liens internationaux entre les institutions de la Convention, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, et les organismes nationaux de lutte contre la fraude, et de travailler en étroite coopération avec l'OIPC-INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en tant que partenaires de l'ICCWC.

4. La résolution charge également le Secrétariat:
 - a) *de coopérer avec les organisations partenaires de l'ICCWC, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et les autorités nationales compétentes pour:*
 - i) *préparer et distribuer un matériel de formation approprié; et*
 - ii) *faciliter l'échange d'informations techniques entre les autorités chargées du contrôle aux frontières.*
5. Complétant les dispositions de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), plusieurs décisions et recommandations adoptées à la CoP16 et aux 65^e et 66^e sessions du Comité permanent CITES (SC65, Genève, juillet 2014; SC66, Genève, janvier 2016) chargent le Secrétariat de coopérer à la mise en œuvre avec les organisations partenaires de l'ICCWC.

¹ <http://www.cites.org/eng/prog/iccwc.php>

6. Les Parties à la CITES affirment d'une part, la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination internationales pour combattre le trafic des espèces sauvages et d'autre part, l'importance du rôle de l'ICCWC. Plusieurs déclarations mondiales et régionales, ainsi que les organes directeurs des organisations partenaires de l'ICCWC expriment cette reconnaissance. Le Secrétariat a préparé un document où figurent des exemples de déclarations publiées depuis le lancement de l'ICCWC, joint en annexe 3 au présent document. Plus récemment, le 30 juillet 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution (69/314) portant spécifiquement sur la *Lutte contre le trafic des espèces sauvages* qui, dans son préambule et dans le paragraphe 3 du dispositif, reconnaît l'ICCWC dans les termes suivants:

Considérant l'important travail qu'effectue le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, une initiative à laquelle collaborent le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en fournissant notamment une assistance technique aux États Membres,

[...]

3. *Prie instamment les États Membres de prendre des mesures décisives au niveau national pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages et de produits qui en sont issus tant du côté de l'offre que de la demande, notamment en renforçant la législation nécessaire en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites concernant ce commerce illicite, ainsi que les mesures de justice pénale, conformément à la législation nationale et au droit international, en étant conscients que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages peut fournir une assistance technique précieuse à cet égard.*

7. L'objet du présent document est d'informer les Parties sur les activités essentielles menées collectivement sous les auspices de l'ICCWC depuis la CoP16. Les documents SC65 Doc. 16.4² et SC66 Doc. 16.5³ relatent ces activités en détail.

Activités menées collectivement sous les auspices de l'ICCWC

8. L'ICCWC a continué à élaborer et proposer des activités et des outils adressés aux organismes nationaux de lutte contre la fraude afin de combattre plus efficacement la criminalité liée aux espèces sauvages. Le portail dédié à l'ICCWC⁴, disponible en anglais, français et espagnol sur le site web de la CITES, est constamment mis à jour, et fournit des informations sur les activités du Consortium, ainsi que sur les outils et services disponibles auprès de ses organisations partenaires qui comprennent, notamment, une brochure sur l'ICCWC, des informations détaillées sur l'ICCWC et son réseau mondial et des informations actualisées sur des activités telles que la mise en œuvre de la Compilation d'outils de l'ICCWC pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, ainsi qu'une carte interactive avec les principales activités de l'ICCWC exécutées à ce jour.
9. Les travaux réalisés sous les auspices de l'ICCWC reposent sur la lettre d'entente⁵ signée par les chefs des organisations partenaires, et sont guidés par la Mission stratégique de l'ICCWC pour 2014-2016⁶, présentée à la 65^e session du Comité permanent, et par le Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020⁷, lancé à la 66^e session du Comité permanent⁸. La Mission stratégique de l'ICCWC pour 2014-2016 définit cinq domaines d'intervention où l'ICCWC est particulièrement bien placée pour contribuer efficacement à la lutte contre le trafic des espèces sauvages en tirant parti des compétences techniques, des réseaux régionaux et de l'expérience de terrain, aussi divers qu'étendus, de ses cinq organisations partenaires.

² <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/65/E-SC65-16-04.pdf>

³ <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/66/E-SC66-16-05.pdf>

⁴ <https://cites.org/eng/prog/iccwc.php>

⁵ https://cites.org/sites/default/files/i/iccwc/mou_0.pdf

⁶ https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/ICCWC_Strategic_Mission-WEB.pdf

⁷ https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/ICCWC_Strategic_Programme_2016-2020_final.pdf

⁸ https://cites.org/eng/news/pr/wildlife_crime_consortium_launches_enforcement_indicators_13012016

10. Dans le cadre de sa Mission stratégique, l'ICCWC a élaboré le Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020, qui décrit les types d'activités à mettre en œuvre jusqu'en 2020. Il énonce un ensemble de priorités et d'activités concrètes visant à réduire considérablement le braconnage et le trafic des produits issus des espèces sauvages et des forêts et a été élaboré en tenant compte du paysage mondial en pleine évolution et des activités en cours dans différentes organisations pour lutter contre le trafic des espèces sauvages. Le Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020 comprend 21 activités et 57 sous-activités connexes qui ont été identifiées et regroupées, d'après une étude et une analyse détaillées des activités menées à ce jour. La mise en œuvre du Programme stratégique se fera sous réserve de fonds externes disponibles grâce à l'appui de donateurs. Dans ce contexte, le Secrétariat a préparé le paragraphe c) du projet de décision 17.A, pour examen par la Conférence des Parties, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du présent document.
11. Toutes les activités réalisées par l'ICCWC sont harmonisées avec la Mission stratégique de l'ICCWC 2014-2016 et le Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020, ainsi qu'avec les plans stratégiques et programmes de travail des organisations partenaires de l'ICCWC. Les paragraphes qui suivent résument les actions et activités clés menées par l'ICCWC dans chacun de ses domaines d'intervention.

Domaine d'intervention 1: Renforcer la coopération et la coordination dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

12. En collaboration étroite avec les partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat a réuni une équipe spéciale sur les rhinocéros, les 28 et 29 octobre 2013⁹ à Nairobi, Kenya. La réunion a rassemblé des experts et des représentants de 21 pays touchés par le braconnage des rhinocéros et le commerce illégal de la corne de rhinocéros. Les participants ont conçu des stratégies et mesures concrètes de lutte contre le braconnage des rhinocéros et le commerce illégal de la corne de rhinocéros¹⁰ et ont reçu des informations sur les outils et services que les organisations partenaires de l'ICCWC mettent à la disposition de la communauté chargée de la lutte contre la fraude, notamment des systèmes de communication sécurisés en temps réel, des bases de données criminelles internationales et un appui opérationnel technique.
13. En consultation avec les États de l'aire de répartition des rhinocéros, l'ICCWC a jugé nécessaire de former les responsables de la lutte contre la fraude à l'échantillonnage de l'ADN de la corne de rhinocéros. En réponse à ce besoin, le Département sud-africain de l'environnement, le Laboratoire de génétique vétérinaire de l'Université de Pretoria et l'ICCWC ont conjointement accueilli un atelier sur l'échantillonnage de l'ADN des rhinocéros¹¹, les 5 et 6 novembre 2013, au *Southern African Wildlife College* près de Hoedspruit, Afrique du Sud. L'atelier qui offrait une formation sur le terrain dans le Parc national Kruger a réuni des fonctionnaires chargés de la lutte contre la fraude de chacun des 11 États de l'aire de répartition des rhinocéros d'Afrique ainsi que de la Chine, de la Thaïlande et du Viet Nam, et des parcs nationaux d'Afrique du Sud.
14. Afin de renforcer encore la coopération internationale en matière de lutte contre le braconnage des rhinocéros et le commerce illégal de la corne de rhinocéros qui en découle, le Secrétariat CITES, en collaboration avec l'ICCWC, a organisé une réunion de ministres et de hauts fonctionnaires¹² en février 2015, à Genève, Suisse, à laquelle ont été adoptées plusieurs recommandations sur des actions bien ciblées, à court et à moyen terme, pour améliorer encore la coopération internationale¹³. Sur recommandation de la réunion des hauts représentants, un groupe fermé d'utilisateurs de la plateforme Rhinoceros CENcomm (*Customs Enforcement Network Communication Platform*)¹⁴ a été mis en place par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Il est maintenu par le Secrétariat CITES.
15. Les 19 et 20 mai 2014, l'OMD, au nom de l'ICCWC, a coordonné un "Atelier ICCWC sur la lutte contre la contrebande de bois de Madagascar vers l'Asie" à Séoul, République de Corée. Tout au long de 2015, l'OIPC-INTERPOL, en coopération avec l'ICCWC, a dirigé l'organisation d'un certain nombre d'opérations

⁹ http://www.cites.org/eng/news/pr/2013/20131031_rhino_task-force.php

¹⁰ <https://cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif-2014-006A.pdf>

¹¹ http://cites.org/eng/news/pr/2013/20131106_forensics.php

¹² https://cites.org/eng/2015_rhino_ministerial

¹³ <https://cites.org/sites/default/files/eng/news/pr/2015/CITES-RhinoDialogue-Recommendations.pdf>

¹⁴ CENcomm est un outil qui facilite l'échange et l'utilisation des données de manière opportune, fiable et sûre, avec un accès direct 24 heures sur 24. Pour d'autres informations voir <http://www.wcoomd.org/en/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/cen-suite/cencomm.aspx>

et de projets de lutte contre le trafic des espèces sauvages et notamment les opérations INFRATERRA¹⁵, PAWS¹⁶ et URSA¹⁷. L'ICCWC a également soutenu les activités du Projet Connexus, un projet mondial de l'OIPC-INTERPOL comprenant une série d'activités simultanées, multi-agences, multithématiques et multirégionales pour promouvoir les enquêtes de suivi visant à repérer et démanteler les réseaux criminels internationaux¹⁸.

16. Au moment de la rédaction du présent rapport (avril 2016), plusieurs activités et projets additionnels de l'ICCWC sont en cours ou soutenus par l'ICCWC, notamment la phase supplémentaire de l'opération INFRATERRA en Asie et en Amérique latine et une opération de coordination des efforts de lutte contre le commerce illégal de châles en shahtoosh et de laine de vigogne. En outre, l'ICCWC soutient une Initiative sur la sécurité environnementale et les armes à feu, menée par INTERPOL, conçue pour encourager une coopération étroite entre la police et les agences responsables des espèces sauvages dans toute l'Afrique de l'Est. Cette initiative encourage et soutient la création d'une plateforme nationale et régionale pour rassembler, stocker, analyser et comparer les données balistiques et sur les armes à feu récupérées sur les scènes de crime contre les espèces sauvages. Ces données peuvent permettre de relier les crimes aux criminels, tant au plan national qu'international, et aider les autorités chargées de l'application de lois à trouver des liens entre différents crimes liés aux espèces sauvages qui auraient pu rester non détectés.
17. S'appuyant sur les résultats de la première réunion mondiale des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages¹⁹, l'ICCWC a continué à soutenir les activités visant à améliorer la coopération entre les secteurs et les régions dans le domaine de la lutte contre la fraude:
 - a) Le Secrétariat CITES a préparé et tient à jour un répertoire des points focaux du réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages²⁰ et a facilité la participation de plusieurs représentants de réseaux et d'organismes d'application des lois à des réunions et ateliers régionaux afin d'améliorer la coopération interrégionale et intersectorielle en matière de lutte contre la fraude²¹. Aux côtés d'autres organisations partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat a poursuivi son soutien aux réseaux, et a participé à plusieurs réunions régionales de réseaux depuis la CoP16.
 - b) L'ICCWC, en collaboration étroite avec l'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, a organisé un atelier de formation de deux jours destiné aux fonctionnaires chargés de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de 21 pays d'Afrique et d'Asie, à Nairobi, Kenya, les 30 et 31 octobre 2013²². L'atelier précédait la phase opérationnelle de l'Opération COBRA II²³ et visait à renforcer les capacités des fonctionnaires participant à cette opération d'utiliser une vaste gamme de techniques d'enquête innovantes et spécialisées, y compris des outils et services mis à leur disposition par les organisations partenaires de l'ICCWC. L'ICCWC a également fourni un appui financier et a participé à une réunion de planification de l'Opération COBRA II qui a eu lieu à Nairobi, Kenya, le 1^{er} novembre 2013.
 - c) L'OIPC-INTERPOL a joué un rôle de premier plan en coordonnant l'appui financier, technique et opérationnel de l'ICCWC²⁴ lors de l'opération COBRA II²⁵ et de l'opération Cobra III²⁶ et l'OMD a facilité l'utilisation de son outil de communication sécurisé et crypté CENcomm par la création d'un groupe fermé et sécurisé pour les autorités de lutte contre la fraude engagées dans les opérations. De plus, l'ONUSC, au nom de l'ICCWC, a dirigé l'organisation d'un examen post-opération et d'un atelier de formation pour les pays africains participant à l'opération COBRA III.

¹⁵ https://cites.org/eng/interpol_operation

¹⁶ <https://cites.org/eng/node/16926>

¹⁷ L'opération URSA était une opération régionale déployée en Asie pour aider les pays à mettre sur pied une opération de lutte contre la fraude fondée sur le renseignement, ciblant le trafic d'espèces sauvages et les réseaux criminels impliqués.

¹⁸ <http://www.interpol.int/News-and-media/News/2015/N2015-104>; <http://www.interpol.int/News-and-media/News/2015/N2015-112>

¹⁹ http://cites.org/eng/news/sundry/2013/20130715_wen_report.php

²⁰ https://cites.org/eng/resources/enforcement_focal_points

²¹ Pour d'autres détails, voir <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/65/E-SC65-16-04.pdf>

²² http://www.cites.org/eng/news/sundry/2013/20131104_iccwc_training.php

²³ http://cites.org/eng/news/sundry/2014/20140210_operation_cobra_ii.php

²⁴ https://cites.org/eng/news/pr/iccwc_press_release_cobra_III

²⁵ https://cites.org/eng/news/sundry/2014/20140210_operation_cobra_ii.php

²⁶ https://cites.org/eng/news/pr/iccwc_press_release_cobra_III

18. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC, au nom de l'ICCWC, travaillait en étroite collaboration avec l'*US Fish and Wildlife Service* à l'organisation d'une réunion régionale dans les Caraïbes pour discuter de la possibilité de créer un réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages pour les Caraïbes (WEN Caraïbes).
19. Afin de promouvoir le partage d'informations sur les bonnes pratiques et des enseignements tirés de la création et du fonctionnement des WEN, en vue de renforcer encore les réseaux, ainsi que la coopération et la coordination entre eux, le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, réunira la deuxième session mondiale des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages à l'occasion de la CoP17, les 28 et 29 septembre 2016.

Domaine d'intervention 2: Faciliter l'analyse des réponses nationales à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

20. Sous les auspices de l'ICCWC, une équipe de l'OIPC-INTERPOL a travaillé avec une équipe de la Banque mondiale pour soutenir l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités de lutte contre la fraude en République démocratique populaire lao. L'OIPC-INTERPOL a engagé des consultants pour conduire une mission dans le pays afin d'examiner ses besoins en matière de renforcement des capacités de lutte contre la fraude et a travaillé avec l'équipe de la Banque mondiale chargée de développer le projet PAWS (Protected Areas and Wildlife project)²⁷ de 12 millions USD approuvé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial pour la République démocratique populaire lao. Les travaux conduits sous les auspices de l'ICCWC ont permis d'ajouter plus de 3 millions USD pour le renforcement des capacités de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et aux forêts dans le cadre du projet PAWS.
21. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude, sous Concernant l'application de la Convention, les contrôles et la coopération*, la Conférence des Parties recommande à toutes les Parties "d'utiliser, selon que de besoin, la boîte à outils analytique de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts".
22. Les *outils analytiques de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*²⁸ (ICCWC Wildlife and Forest Crime Analytic Toolkit), lancés à la 62^e session du Comité permanent (Genève, 2012), offrent aux fonctionnaires, aux douanes, à la police et autres organismes chargés de la lutte contre la fraude un cadre pour analyser de façon exhaustive leur réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et pour identifier leurs besoins en matière d'assistance technique²⁹. L'ONUDC dirige la mise en œuvre de la Compilation d'outils, qui, au moment de la rédaction du présent document, a été achevée au Bangladesh, au Botswana, au Gabon, au Mexique, au Népal, au Pérou et au Viet Nam, et est en cours en Angola, aux Bahamas, en Bosnie-Herzégovine, en Colombie, au Congo, au Guyana, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Togo.
23. Le Secrétariat continue de se féliciter des demandes officielles visant à obtenir le soutien de l'ICCWC pour mettre en œuvre la Compilation d'outils, et encourage les Parties à consulter, pour plus de détails, la *Fiche de la Compilation d'outils ICCWC*³⁰ et le *guide des étapes de mise en œuvre de la Compilation d'outils*³¹ sur le site web de l'ICCWC. Il convient de noter, cependant, qu'il n'y a pas eu assez de fonds, à ce jour, pour répondre à toutes les demandes reçues et qu'un certain nombre d'entre elles sont actuellement en attente jusqu'à obtention de fonds. Le Secrétariat et ses partenaires de l'ICCWC continuent de chercher un appui financier additionnel pour permettre à l'ICCWC de mettre en œuvre sa Compilation d'outils dans tous les pays qui en ont fait la demande.
24. Une fois que la Compilation d'outils est mise en place dans un pays donné, un plan d'action national détaillé de mise en œuvre est élaboré par l'ONUDC. Ce plan, contenant des recommandations sur la manière dont la Partie qui a mis en œuvre la Compilation d'outils pourrait renforcer ses réponses à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, est alors officiellement présenté au gouvernement du pays concerné pour examen. Dans les pays où la mise en œuvre de la Compilation d'outils est terminée, l'ICCWC aide les gouvernements nationaux, sur demande et selon les ressources disponibles, à mettre en

²⁷ <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/02/19231957/lao-peoples-democratic-republic-protected-area-wildlife-project>

²⁸ http://www.cites.org/sites/default/files/common/resources/pub/ICCWC_Toolkit_v2_english.pdf

²⁹ http://www.cites.org/eng/news/pr/2012/20120725_ICCWC_toolkit.php

³⁰ https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/Toolkit_Fact_Sheet_ENG.pdf

³¹ <https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/Toolkit%20implementation%20-%20step%20by%20step%20v3.pdf>

œuvre les recommandations de la Compilation d'outils et a harmonisé son Programme stratégique avec les recommandations essentielles identifiées par la Compilation d'outils de l'ICCWC. Exemple d'appui fourni aux Parties: la CITES, en coopération avec l'OIPC-INTERPOL et l'OMD, a aidé le Bangladesh à organiser un atelier d'une journée sur les principes fondamentaux de la CITES, suivi de deux jours de formation des formateurs sur la CITES et les techniques d'enquêtes spéciales pour les agents œuvrant en première ligne (octobre 2015, Dhaka, Bangladesh). Cette activité était conforme aux résultats et recommandations de la Compilation d'outils de l'ICCWC et coordonnée par le Département des forêts du Bangladesh en collaboration avec l'ICCWC.³²

25. À la 66^e session du Comité permanent, l'ICCWC a lancé le '*Cadre d'indicateurs ICCWC pour la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*'.³³ Ce cadre d'indicateurs est destiné à être utilisé par les Parties, au niveau national, pour mesurer et suivre l'efficacité de leurs réponses en matière de lutte contre la fraude face à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC a été conçu pour être utilisé, par les autorités nationales de lutte contre la fraude, à des fins d'auto-évaluation. Il se compose de cinquante mesures de la performance couvrant les principales composantes de la lutte contre la fraude en réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC a pour vocation de fournir une approche normalisée de la mesure de l'efficacité des ripostes nationales en matière de lutte contre la fraude pour combattre le trafic des espèces sauvages. Il permettra également aux Parties de suivre leurs performances au fil du temps pour identifier les changements dans l'efficacité de leurs mesures de lutte contre la fraude. Il convient de noter que le cadre d'indicateurs n'est pas destiné à être utilisé pour comparer ou « classer » l'efficacité des efforts des différents pays, mais bien pour servir d'outil à tout pays souhaitant mesurer ses propres domaines de forces et de faiblesses et y répondre. Le Secrétariat estime que le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC sera un outil précieux qui aidera les Parties à mieux évaluer et suivre l'efficacité de leurs mesures de lutte contre la fraude face au trafic d'espèces sauvages. Au moment de la rédaction du présent document, le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC était disponible en anglais et en train d'être traduit en français et en espagnol.

Domaine d'intervention 3: Renforcer les capacités pour la prévention et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

26. Par le biais de son réseau mondial de bureaux régionaux et nationaux³⁴, l'ICCWC a continué de dispenser une formation spécialisée destinée aux responsables de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, notamment une formation spécialisée pour la gestion opérationnelle et l'organisation d'activités.
27. Le paragraphe a) de la décision 16.40, *Lutte contre la fraude*, demande que des équipes de soutien en cas d'incident affectant des espèces sauvages (WIST - *Wildlife Incident Support Teams*) composées de représentants de la loi ou de spécialistes de ces questions, soient déployées à la demande d'un pays touché par un volume important de braconnage de spécimens CITES, ou qui a procédé à des saisies à grande échelle de ces spécimens, pour l'aider, l'orienter et faciliter l'adoption de mesures de suivi appropriées immédiatement après un tel incident.³⁵ À ce jour, des WIST ont été déployées par l'ICCWC, sur demande, à Sri Lanka³⁶ (mars 2013) et aux Émirats arabes unis (janvier 2015) pour aider les autorités nationales à prélever des échantillons pour analyse criminalistique, lors d'une saisie d'ivoire à grande échelle, et à Madagascar (mars 2015), pour fournir des analyses et soutenir les efforts du Gouvernement face à l'exploitation forestière illégale et au trafic de bois de rose et d'autres essences de bois précieux. L'ICCWC a également soutenu une mission complémentaire auprès des services des douanes de Madagascar.
28. Comme indiqué à la 66^e session du Comité permanent, à l'appui de la mise en œuvre du paragraphe c) de la décision 16.78, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants (Elephantidae spp.)*, l'OMD a organisé un atelier sur la livraison surveillée dans le cadre d'un vaste projet et d'opérations de lutte contre la fraude au niveau international ciblant le trafic des espèces sauvages en Afrique. En outre, au moment de la rédaction du présent document, l'OMD coordonnait un programme de mentorat entre les agences des douanes de pays clés, affectés par le trafic d'espèces sauvages, et dans le cadre

³²

https://cites.org/eng/news/targeted_training_for_Bangladesh_law_enforcement_authorities_on_CITES_and_special_investigative_techniques_to_combat_wildlife_and_forest_crime

³³

https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/E-ICCWC-Ind-FW-Assessment_guidelines_and_template.pdf

³⁴

<https://cites.org/eng/prog/iccwc.php>

³⁵

<http://www.cites.org/eng/dec/valid16/192>

³⁶

https://cites.org/eng/news/sundry/2013/20130725_iccwc_wist_Srilanka.php

de son programme d'échange de personnel entre administrations des douanes. Ces activités ont été menées dans le cadre du projet multi-donateurs OMD-INAMA³⁷, qui vise à renforcer les capacités des douanes en matière de lutte contre la fraude dans le contexte de la CITES. En outre, l'OIPC-INTERPOL coordonne un projet complémentaire sur les livraisons surveillées, dans le cadre du projet WAYLAY pour aider les autorités chargées de la lutte contre la fraude grâce aux suivis et enquêtes sur les envois illégaux d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros, en utilisant les livraisons surveillées.

29. Suite à l'élaboration des Lignes directrices de l'ICCWC sur les méthodes et les procédures d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire de l'ivoire³⁸, lancées en novembre 2014, l'ICCWC a aussi préparé une vidéo de formation complémentaire sur l'échantillonnage de l'ivoire. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC dirigeait, au nom de l'ICCWC, l'élaboration d'un protocole d'échantillonnage de l'ADN qui complètera les lignes directrices sur l'ivoire.
30. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC était en train de finaliser, au nom de l'ICCWC, un *'Best Practice Guide for Forensic Timber Identification'* (Guide de bonnes pratiques pour l'identification scientifique du bois). Le guide vise à faciliter le recours à la criminalistique pour lutter contre le trafic du bois. Il couvre l'ensemble de la chaîne de responsabilité, fournissant des informations sur les bonnes pratiques et les procédures, de la scène du crime à la salle du tribunal, afin de garantir que les données de criminalistique soient crédibles et recevables par les tribunaux. Une vue d'ensemble détaillée de ce travail se trouve dans le document SC66 Inf. 18³⁹, qui a été préparé pour la 66^e session du Comité permanent.
31. En appui au portefeuille d'activités de l'ICCWC sur la criminalistique appliquée aux espèces sauvages, le Consortium a établi un groupe consultatif sur la criminalistique liée aux espèces sauvages, composé de six experts indépendants, choisis pour leurs compétences et leurs connaissances au niveau régional, qui sont chargés de fournir des avis d'experts pour les activités de l'ICCWC sur la criminalistique liée aux espèces sauvages qui ont été identifiées comme un domaine prioritaire du Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020.
32. À l'appui de la mise en œuvre du paragraphe d) de la décision 16.78, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants (Elephantidae spp.)*, la Banque mondiale dirige, en coopération avec l'ICCWC et dans le cadre d'un programme spécialement axé sur la criminalité liée aux espèces sauvages, l'élaboration de matériel de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui pourra être utilisé pour la formation des enquêteurs, des procureurs, des juges et d'autres parties prenantes impliquées dans les enquêtes et les poursuites relatives à des affaires de criminalité liée aux espèces sauvages.

Domaine d'intervention 4: Accroître la sensibilisation et le soutien vis-à-vis des mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

33. Le dialogue ministériel et réunion des hauts fonctionnaires des principaux États concernés par le commerce illégal de corne de rhinocéros, organisé à l'initiative de la CITES, a encouragé un renforcement du soutien politique à la lutte contre le braconnage et le trafic de la corne de rhinocéros, avec l'adoption de la Déclaration de Genève sur la lutte contre la criminalité liée aux rhinocéros⁴⁰.
34. Pour accroître la sensibilisation et le soutien aux mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'ICCWC a organisé des activités parallèles lors de réunions telles que celle de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et le 13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale⁴¹ ainsi que la 65^e session⁴² et la 66^e session⁴³ du Comité permanent. Ces activités parallèles ont souligné l'importance de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et la nécessité de traiter celle-ci comme une criminalité grave, transnationale et organisée, ont permis d'informer les Parties sur les activités clés de l'ICCWC, et ont mis en avant de nouveaux outils et services disponibles par l'intermédiaire de l'ICCWC.

³⁷ <http://www.wcoomd.org/en/topics/capacity-building/activities-and-programmes/cooperation-programmes/the-wco-inama-project.aspx>

³⁸ https://cites.org/eng/ICCWC_guidelines

³⁹ <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/66/Inf/E-SC66-Inf-18.pdf>

⁴⁰ <https://cites.org/sites/default/files/eng/news/pr/2015/CITES-RhinoDialogue-Statement.pdf>

⁴¹ https://cites.org/eng/icwc_crime_congress_2015

https://cites.org/eng/cites_sg_un_crime_congress_2015

⁴² https://cites.org/eng/CITES-SG_certificate commendation 10072014

⁴³ https://cites.org/eng/news/pr/wildlife_crime_consortium_launches_enforcement_indicators_13012016

35. En outre, les partenaires de l'ICCWC ont collectivement et individuellement soutenu et participé à divers événements de haut niveau pour éveiller les consciences au trafic des espèces sauvages, notamment une discussion de haut niveau au siège des Nations Unies sur le braconnage et le trafic des espèces sauvages (New York, septembre 2014)⁴⁴; la deuxième Journée mondiale de la vie sauvage des Nations Unies (mars 2015), dont le thème était 'Il est temps de prendre au sérieux la criminalité liée aux espèces sauvages'⁴⁵; le Sommet de l'éléphant d'Afrique et la Conférence de Kasane sur le commerce illégal des espèces sauvages (Kasane, mars 2015)⁴⁶; le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages (Kota Kinabalu, mars 2015)⁴⁷; la Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique (Brazzaville, avril 2015)⁴⁸; le XIV^e Congrès mondial de la foresterie (Durban, septembre 2015)⁴⁹; un événement de haut niveau sur le trafic d'espèces sauvages au zoo de Central Park (New York, septembre 2015)⁵⁰; une conférence sur la criminalité liée aux espèces sauvages et la sécurité internationale (Wilton Park, octobre 2015)⁵¹; la 6^e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Saint-Pétersbourg, Octobre 2015)⁵²; la conférence internationale sur la criminalité liée aux espèces sauvages (La Haye, mars 2013)⁵³; la troisième Journée mondiale de la vie sauvage des Nations Unies (mars 2016) dont le thème était 'l'avenir de la vie sauvage est entre nos mains'⁵⁴; la session consultative sur l'application de la stratégie africaine et plan d'action de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces et produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique (Addis-Abeba, mars 2016); et la 6^e session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN, Égypte, avril 2016).
36. À l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage des Nations Unies, le 3 mars 2016, l'ICCWC a lancé une Annonce d'intérêt public (AIP) sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée liée aux espèces sauvages⁵⁵. L'AIP a été lancée à New York et présentée lors de plusieurs événements de haut niveau dans le monde entier. Elle est également proposée sur le site web des Nations Unies. L'AIP est disponible en anglais, espagnol et français et elle est en train d'être traduite dans plusieurs autres langues, notamment l'arabe, le laotien, le mandarin, le portugais, le thaï et le vietnamien.

Domaine d'intervention 5: Améliorer l'utilisation des connaissances et de l'innovation pour renseigner les approches contemporaines de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

37. Au moment de la rédaction du présent document, La Section Études et analyses des menaces (STAS - Studies and Threat Analysis Section) de l'ONUDDC était en train de finaliser le premier rapport sur la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages, le *World Wildlife Crime Report*, qui sera lancé en mai 2016 à la 25^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Ce rapport représente la première évaluation mondiale de la criminalité liée aux espèces sauvages réalisée par l'ONUDDC, avec l'appui de l'ICCWC. Il s'inspirera de la nature actuelle et du niveau de la criminalité liée aux espèces sauvages à l'échelon mondial et s'appuiera sur les meilleures données et études de cas disponibles, et sera renforcé par une analyse approfondie. Il comprend une évaluation quantitative du marché et une série d'études de cas très approfondies sur le trafic utilisant les données de la base de données sur les saisies mondiales, World WISE, établie par l'ONUDDC, qui contient plus de 164 000 saisies

⁴⁴ https://cites.org/eng/unga_side-event_26092014

⁴⁵ https://cites.org/eng/wwwd_2015

⁴⁶ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/417231/kasane-statement-150325.pdf

⁴⁷

https://cites.org/eng/ASEAN_member_States_discuss_enhancing_regional_cooperation_to_combat_poaching_and_illegal_trade_in_wildlife

⁴⁸ <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/congo---wildlife-conference-27-30-april-2015.html>

⁴⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=Z5xeQzIIWNI&feature=youtu.be>

⁵⁰ https://cites.org/eng/un_system_and_intl_orgs_applaud_sust_dev_commitments_by_govs_to_battle_illegal_wildlife_trade_27092015

⁵¹ https://www.wiltonpark.org.uk/conference/wp1423/#conference_introduction

⁵²

https://cites.org/eng/news/sq/cites_sq_presentation_at_the_6th_session_of_the_conference_of_the_parties_to_the_un_convention_against_corruption_03112015

⁵³

https://cites.org/eng/news/sq/keynote_address_by_cites_sq_john_scanlon_at_the_International_conference_on_wildlife_crime_01032016

⁵⁴

https://cites.org/eng/news/pr/World_Wildlife_Day_2016_generates_huge_show_of_support_for_wildlife_2016_18032016

⁵⁵

Disponible à l'adresse <https://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2016/March/world-wildlife-day-2016-new-public-service-announcement-calls-for-people-to-get-seriousaboutwildlifecrime.html?ref=fs6>

dans 120 pays, principalement soumises par les Parties à la CITES et la base de données OMD du réseau des douanes pour la lutte contre la fraude (CEN - Customs Enforcement Network), et des saisies signalées par des organismes et des réseaux régionaux. Le Secrétariat tient à remercier les Parties qui ont fourni des données pour cette étude en réponse à la notification aux Parties n° 2014/050⁵⁶, et encourage les Parties à utiliser ce premier produit sur cette forme de criminalité, élaboré par l'ICCWC, pour étayer leurs décisions concernant les mesures à appliquer pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Secrétariat a préparé le paragraphe b) du projet de décision 17.A, pour examen par la Conférence des Parties, qui est présenté en annexe 1 du présent document.

38. Comme indiqué à la 66^e session du Comité permanent, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec l'OMD pour intégrer le Forum CITES des autorités de lutte contre la fraude (EAF - Enforcement Authorities Forum) à l'ENVIRONET de l'OMD⁵⁷. Le Secrétariat encourage les Parties à recourir à cette importante plateforme pour soutenir leurs propres efforts de lutte contre le trafic des espèces sauvages.

Fonctionnement et coordination de l'ICCWC

39. Un nombre croissant d'activités est mené chaque année sous les auspices de l'ICCWC, et le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC au Secrétariat est la clé de la coordination et de la mise en œuvre des multiples activités menées par le Consortium. Le Secrétariat souhaite remercier la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède pour le financement alloué qui a permis au Secrétariat de maintenir ce poste. Depuis mars 2015, il s'agit d'un poste à durée déterminée d'une année, financé avec des fonds externes, qui peut être prolongé si les fonds disponibles le permettent. Le Secrétariat a besoin, au minimum, d'un appui financier continu pour maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC, afin de poursuivre son rôle de coordination avec l'ICCWC et de soutenir les multiples activités réalisées dans le cadre du Consortium. Dans ce contexte, le Secrétariat a préparé le paragraphe d) du projet de décision 17.A, pour examen par la Conférence des Parties, qui figure dans l'annexe 1 du présent document.
40. La Banque mondiale a également identifié des fonds pour soutenir un coordonnateur à plein temps de l'ICCWC à la Banque mondiale à partir de mars 2016, dans le cadre de ses activités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Secrétariat estime que des postes semblables au sein de chaque organisation partenaire de l'ICCWC permettraient de renforcer considérablement la capacité du Consortium d'atteindre ses objectifs.
41. L'OIPC-INTERPOL a recruté deux personnes chargées de l'appui à l'ICCWC grâce à un financement généreux de l'Union européenne pour un projet de l'ICCWC géré par l'OIPC-INTERPOL. Toutefois, il est prévu que le projet se termine en juin 2016 et, au moment de la rédaction du présent document, aucun financement additionnel n'avait été trouvé pour poursuivre l'appui à ces postes dans le cadre de l'OIPC-INTERPOL. D'autres partenaires de l'ICCWC n'ont pas non plus réussi à trouver des fonds pour un administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC.

Remarques finales

42. Les graves menaces que représente la criminalité liée aux espèces sauvages ne peuvent être traitées efficacement que par une collaboration accrue et des efforts collectifs à travers les États d'origine, de transit et de destination, et à travers l'ensemble de la chaîne de la lutte contre la fraude. La reconnaissance de ce besoin est à l'origine de la création de l'ICCWC, en 2010.
43. L'ICCWC est maintenant arrivé à maturité et apporte, en première ligne, un appui bien nécessaire aux différents États. Depuis sa création, le Consortium a mené un large éventail d'activités visant à renforcer les capacités de lutte contre la fraude et à améliorer la coopération intersectorielle et géographique pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. On peut le constater dans l'élaboration du Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020. Des rapports plus détaillés sur les travaux de l'ICCWC se trouvent aussi dans de nombreux autres documents préparés pour la présente session, dans le cadre de différents points de l'ordre du jour.
44. Le Secrétariat souhaite remercier les États-Unis d'Amérique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, l'Union européenne et le Fonds de subvention de la

⁵⁶ Voir notification aux Parties N° 2014/050 à l'adresse https://cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif-2014-050_0.pdf

⁵⁷ Pour des détails complets, veuillez voir le document SC66 Doc. 32.1 sur les questions de lutte contre la fraude et la notification aux Parties n° 2015/039 (juin 2015): Intégration du Forum CITES des autorités de lutte contre la fraude à l'ENVIRONET de l'OMD.

Banque mondiale pour le développement pour le financement généreux versé à l'ICCWC à ce jour, qui est très apprécié par le Consortium.

45. Le nombre d'activités menées sous les auspices de l'ICCWC à l'appui de l'objectif du Consortium visant à renforcer les capacités à long terme des autorités responsables de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, en leur fournissant les outils et les services dont elles ont besoin à cet effet, ne cesse d'augmenter. À l'échelle mondiale, l'attente vis-à-vis de l'ICCWC ne cesse de croître. Le Consortium ne peut exécuter son Programme stratégique et répondre aux attentes de plus en plus nombreuses qu'avec un appui financier adéquat de la communauté des donateurs pour les activités de l'ICCWC et pour le personnel d'appui nécessaire à l'application de ces activités.
46. Le Secrétariat saisit cette occasion pour rappeler aux Parties les dispositions de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, sous *Concernant les autres actions promouvant l'application de la Convention*, dans laquelle la Conférence des Parties:

PRIE instamment les Parties et la communauté des donateurs de soutenir financièrement l'ICCWC, afin de s'assurer que le Consortium puisse atteindre ses objectifs en apportant un appui coordonné aux agences nationales chargées de faire respecter la législation relative aux espèces sauvages et aux réseaux sous-régionaux et régionaux, et en menant des activités de renforcement des capacités;...

Recommandations

47. La Conférence des Parties est invitée à:
 - a) prendre note de ce document et de ses annexes;
 - b) adopter le projet de décision figurant en annexe 1 du présent document.

PROJET DE DÉCISION POUR EXAMEN À LA CoP17

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE LIEE AUX ESPECES SAUVAGES

À l'adresse des Parties:

17.A Les Parties sont encouragées à:

- a) utiliser intégralement le 'cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts' afin de mesurer et de surveiller l'efficacité de leurs réponses en matière de lutte contre la fraude à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts;
- b) s'appuyer sur le *World Wildlife Crime Report*, élaboré par l'ONU DC sous les auspices de l'ICCWC, qui repose sur les meilleures données et études de cas disponibles et qui est soutenu par une analyse approfondie, pour étayer leurs processus décisionnels et appuyer l'élaboration de réponses appropriées en matière de lutte contre la fraude relatives à la criminalité liée aux espèces sauvages;
- c) fournir un appui financier à l'ICCWC pour l'application de son Programme stratégique pour 2016-2020, afin de garantir que le Consortium continue de jouer un rôle de chef de file en fournissant un appui mondial coordonné à la communauté chargée de la lutte contre la fraude; et
- d) fournir un appui financier externe continu au Secrétariat, pour maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS OU DE DÉCISIONS

Selon la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties a décidé que tout projet de résolution ou de décision soumis pour examen à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités permanents, doit inclure ou être accompagné par un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose le budget et la source de financement provisoires suivants:

Projet de décision 17.A, paragraphes c) et d)

- A. La mise en œuvre du projet de décision 17.A, paragraphe c), serait soumise à la disposition sur les fonds externes. Les incidences budgétaires varieraient en fonction de l'activité particulière à mettre en œuvre dans le Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020. Les travaux seraient soutenus par l'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC basé au Secrétariat.
- B. Le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC, basé au Secrétariat, aura des incidences budgétaires. Le Secrétariat estime qu'un financement externe d'environ 150 000 USD est requis pour soutenir ce poste fixe sur une base annuelle, comme indiqué dans les scénarios budgétaires proposés par le Secrétariat pour 2017 à 2019 que l'on peut trouver dans les annexes du document CoP17 Doc. 7.4. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat avait suffisamment de fonds pour soutenir ce poste jusqu'au 5 mars 2017.



CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES (ICCWC)

Exemples de la reconnaissance du rôle de l'ICCWC par les institutions des Nations Unies et d'autres instances internationales

ORGANES DIRECTEURS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES DE L'ICCWC

Assemblée générale des Nations Unies

Résolution 69/314 sur la Lutte contre le trafic des espèces sauvages, juillet 2015

Considérant l'important travail qu'effectue le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, une initiative à laquelle collaborent le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en fournissant notamment une assistance technique aux États Membres,

3. Prie instamment les États Membres de prendre des mesures décisives au niveau national pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages et de produits qui en sont issus tant du côté de l'offre que de la demande, notamment en renforçant la législation nécessaire en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites concernant ce commerce illicite, ainsi que les mesures de justice pénale, conformément à la législation nationale et au droit international, **en étant conscients que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages peut fournir une assistance technique précieuse à cet égard.**

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEA Résolution 1/3 sur le Commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvage, juin 2014

Se félicitant également de la création du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, qui regroupe l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'Organisation mondiale des douanes et la Banque mondiale, **en tant qu'important effort collectif visant à renforcer l'application du droit,**

3. Prie instamment les Parties de s'acquitter efficacement des obligations qui leur incombent au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et d'autres accords multilatéraux pertinents sur l'environnement, tout **en reconnaissant que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages**, qui regroupe l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Secrétariat de la Convention, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes et la Banque mondiale, ainsi que d'autres organisations internationales, **peut apporter une aide précieuse à cet égard;**

9. Demande à tous les pays de participer activement aux activités sur le terrain du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ou de les appuyer afin de renforcer les moyens et l'efficacité de ceux qui font respecter la loi au niveau local et d'améliorer la coopération nationale et internationale;

10. Prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement:

(c) **De travailler étroitement** avec les partenaires du **Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages**, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit mis en place par le Secrétaire général de l'ONU, **eu égard** notamment aux principaux domaines de spécialisation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, **comme les aspects environnementaux de la primauté du droit, la formation judiciaire et l'échange d'informations sur les décisions et les pratiques judiciaires;**

Conseil de coopération douanière

Déclaration du Conseil de coopération

S'engageant à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) visant à lutter contre les délits environnementaux transfrontaliers, adopté en février 2008 par le Comité de la lutte contre la fraude de l'OMD, et à

douanière concernant le commerce illégal d'espèces sauvages, juin 2014

instaurer des **partenariats tels que** l'initiative multilatérale déployée avec le **Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)** et le dialogue bilatéral dans le cadre du Protocole d'accord conclu avec TRAFFIC;

Conseil économique et social des Nations Unies

ECOSOC Résolution 2013/40 sur les Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées, juillet 2013

Soulignant l'importance d'une coopération et d'une coordination efficaces entre organisations internationales **pour lutter contre le trafic illicite** d'espèces de faune et de flore sauvages protégées, **et accueillant avec satisfaction la création du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages** et prenant note de l'initiative « Douanes vertes », qui sont des exemples de tels partenariats,

9. **Encourage** l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, agissant en coordination avec d'autres membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, **à continuer de s'employer à fournir une assistance technique et une formation** pour la lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées, **ainsi qu'à mettre au point des outils, tels que la compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts**, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies;

10. **Prie** l'Office **d'aider**, en coordination avec d'autres membres du Consortium, les **États Membres à mettre en pratique la compilation d'outils** afin de faire le point sur la capacité des services nationaux de détection et de répression en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et la capacité de l'appareil judiciaire d'enquêter sur de telles affaires, d'engager des poursuites et de rendre des jugements en conséquence, **de manière à intensifier l'assistance technique et le renforcement des capacités et à rendre les États Membres mieux à même de combattre la criminalité transnationale organisée liée aux espèces sauvages et aux forêts**;

11. **Salue** l'action menée par le **Consortium et par ses membres**, à savoir le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes;

12. **Prend note de la publication**, par le Consortium, **de la compilation d'outils**, prie l'Office de le distribuer aux États Membres, et **invite** ces derniers **à envisager de le mettre en pratique et de l'utiliser**;

Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), Application de la Convention et lutte contre la fraude, mars 2013

SE FELICITANT de la création du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC);

CONSCIENTE du rôle important de l'ICCWC dans l'apport d'un appui coordonné aux agences nationales de lutte contre la fraude touchant les espèces sauvages et aux réseaux sous-régionaux et régionaux de lutte contre la fraude qui jour après jour œuvrent à la défense des ressources naturelles;

RECONNAISSANT que la boîte à outils analytique de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts peut aider les Parties à procéder à une analyse complète des moyens et mesures qu'il serait possible d'adopter pour protéger et surveiller les espèces sauvages et les produits forestiers, **et à recenser les besoins en assistance technique**;

RECOMMANDE: a) à toutes les Parties: iv) **d'utiliser**, selon que de besoin, **la boîte à outils analytique de l'ICCWC** sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts;

CHARGE le Secrétariat de chercher à resserrer les liens internationaux entre les institutions de la Convention, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, et les organismes nationaux de lutte contre la fraude, et de travailler en étroite coopération avec l'OIPC-INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en tant que **partenaires de l'ICCWC**.

PRIE instamment les Parties et la communauté des donateurs de soutenir financièrement l'ICCWC, afin de s'assurer que le Consortium puisse atteindre ses objectifs en apportant un appui coordonné aux agences nationales chargées de faire respecter la législation relative aux espèces sauvages et aux réseaux sous-régionaux et régionaux, et en menant des activités de

renforcement des capacités;...

CHARGE le Secrétariat: a) **de coopérer avec les organisations partenaires de l'ICCWC, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et les autorités nationales compétentes pour:** i) **préparer et distribuer un matériel de formation approprié;** et ii) **faciliter l'échange d'informations techniques** entre les autorités chargées du contrôle aux frontières;

Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP16)
Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I, mars 2013

SE FÉLICITANT de la **création** du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC);

CONSCIENTE du rôle important de l'ICCWC dans l'apport d'un appui coordonné aux agences nationales de lutte contre la fraude touchant les espèces sauvages et aux réseaux sous-régionaux et régionaux de lutte contre la fraude qui jour après jour œuvrent à la défense des ressources naturelles;

ENCOURAGEANT toutes les parties prenantes à prendre note du rapport final du séminaire de l'ICCWC sur la criminalité touchant le tigre organisé le 14 février 2012 à Bangkok, en Thaïlande, pour les cadres de la police et des douanes;

CHARGE le Secrétariat de b) **travailler de concert avec les partenaires de l'ICCWC pour encourager et favoriser une meilleure sensibilisation** de la communauté de la lutte contre la fraude **à la gravité et à l'impact du commerce illégal d'espèces de grands félins d'Asie,** et pour **améliorer la coopération** et l'adoption d'une **approche multidisciplinaire en ce qui concerne la détection, les investigations et l'engagement de poursuites en justice** dans les cas de délits liés à ces espèces;

Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Résolution Conf. 13.4 (Rev. CoP16)
Conservation et commerce des grands singes, mars 2013

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la création du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC);

CONSCIENTE que l'ICCWC joue un rôle primordial en fournissant un appui coordonné aux services nationaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, ainsi qu'aux réseaux sous-régionaux et régionaux qui défendent les ressources naturelles au quotidien;

CHARGE le Secrétariat: b) **de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'ICCWC** en vue d'appuyer la mise en œuvre de la résolution;

Conseil économique et social des Nations Unies

ECOSOC Résolution 2011/36 sur les Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, juillet 2011

Conscient des efforts déployés aux niveaux bilatéral, régional et international et des travaux de l'International Consortium on Combating Wildlife Crime, initiative de collaboration entre le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, **pour lutter contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction,**

DÉCLARATIONS MONDIALES

Déclaration de Brazzaville sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique

Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique, avril 2015

Prenant acte de la disponibilité des **outils analytiques fournis par le Consortium international sur la lutte contre les crimes contre la faune et la flore (ICCWC)** aux gouvernements nationaux, élaborés en vue d'aider les pays à renforcer les capacités nationales des institutions engagées dans la lutte contre le commerce illicite des espèces et produits de la faune et de la flore sauvages

Déclaration de Kasane sur le commerce illégal d'espèces sauvages

Conférence de Kasane sur le commerce illégal d'espèces sauvages, mars 2015

6. Renforcer le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour que l'ICCWC joue un rôle de premier plan en offrant un soutien mondial coordonné à la communauté chargée de faire respecter la loi, entre autres en renforçant les capacités de répression aux niveaux national, régional et international. En travaillant avec d'autres organisations le cas échéant, l'ICCWC devrait **promouvoir** un plus

grand partage des meilleures pratiques et des leçons apprises, faciliter l'échange d'informations et de renseignements, et encourager la coopération, y compris, entre autres, grâce à des réseaux régionaux d'application de la loi sur les espèces sauvages.

7. **Soutenir le renforcement et, si nécessaire, l'établissement de réseaux régionaux d'application de la loi sur les espèces sauvages**, en œuvrant pour garantir la volonté politique et les ressources nécessaires pour développer ces réseaux et leur permettre de devenir pleinement opérationnels, et en faisant en sorte que **l'ICCWC joue un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération à travers le réseau de réseaux régionaux d'application de la loi sur les espèces sauvages.**

11. **Pour instaurer une coopération internationale réelle, il faut la participation active de partenaires soutenant les gouvernements dans différents secteurs**, en particulier: l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; l'OIPC-INTERPOL; l'Organisation mondiale des douanes; la Banque mondiale; et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**qui, ensemble, constituent le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages**); la Commission des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale; la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption; le Programme des Nations Unies pour l'environnement; le Programme des Nations Unies pour le développement; la Banque africaine de développement; la Banque asiatique de développement; l'Union internationale pour la conservation de la nature et les Réseaux régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages. **Nous reconnaissons les efforts déployés et encouragés par toutes ces entités**, et tous les États qui y participent, **pour faire de l'éradication du commerce illégal d'espèces sauvages une priorité.**

XIV. **Établir et maintenir des mécanismes nationaux interagences pour élaborer, financer et appliquer des plans d'action et stratégies coordonnés aux niveaux national et local, et superviser la mise en œuvre de mesures contre la criminalité liée aux espèces sauvages; renforcer les systèmes de lutte contre la fraude pour donner une réponse plus forte, préventive et réactive, à la criminalité liée aux espèces sauvages, notamment en utilisant la Compilation d'outils de l'ICCWC pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.**

DÉCLARATIONS RÉGIONALES

Déclaration de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages

Conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages, février 2014

Déclaration de Genève sur la lutte contre la criminalité liée aux rhinocéros

Dialogue ministériel et réunion CITES des hauts représentants des principaux États concernés par le commerce illégal de corne de rhinocéros, février 2015

Déclaration d'Arusha sur la préservation régionale de la faune et de la flore et la lutte contre les crimes et délits contre les espèces sauvages et contre l'environnement

Sommet régional pour stopper la criminalité liée aux espèces sauvages et faire progresser la conservation des espèces sauvages, Tanzanie, novembre 2014

Recommandations de Dhaka sur les moyens de faire progresser l'application du *Global Tiger Recovery Program*

Deuxième session de la Conférence chargée d'examiner l'application du *Global Tiger Recovery Program* (GTRP), Bangladesh,

3. **ACCUEILLONS FAVORABLEMENT les recommandations d'amélioration de la coopération internationale et de coordination des mesures de lutte contre la fraude**, y compris par des mécanismes prévus par la CITES et par les autres partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), comme cela a été défini par la réunion des hauts représentants tenue à Genève les 11 et 12 février 2015;

5. **DEMANDONS à l'ICCWC de continuer à soutenir les efforts des États clés concernés par le commerce illégal de corne de rhinocéros et d'assurer la coordination internationale, le renforcement des capacités et le soutien opérationnel;**

12) **DEMANDE** que nos **partenaires internationaux, tels que l'OIPC-INTERPOL, les Nations Unies, l'ICCWC, l'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, l'Organisation mondiale des douanes, la CITES, entre autres, harmonisent et coordonnent leurs initiatives et leur appui constant aux efforts, entre autres, pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à l'environnement;**

4. Pour renforcer la COLLABORATION: Participer, avec les TRC voisins, à la gestion transfrontière des paysages. Améliorer activement le partage des renseignements internationaux par les canaux existants, afin de mener des opérations de lutte contre la fraude, notamment dans les points chauds du commerce illégal du tigre. Promouvoir activement les collaborations multi-agences et multilatérales par l'intermédiaire d'organisations telles que SAWEN et ASEAN WEN. **Utiliser la Compilation d'outils de l'ICCWC pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts**, qui a été pilotée avec

septembre 2014

succès dans deux TRC.

Sommet de l'éléphant d'Afrique sur le commerce illégal de l'ivoire

Mesures urgentes adoptées pour faire cesser le commerce illégal de l'ivoire, Gaborone, Botswana, décembre 2013

Mesure urgente 6: **Renforcer la coopération** entre les organismes chargés de l'application des lois **dans les États de l'aire de répartition, de transit et de consommation**, notamment par la participation aux activités de l'équipe CITES de lutte contre la fraude sur l'ivoire, et par l'utilisation de livraisons surveillées, dans la mesure du possible, et d'autres techniques appropriées de lutte contre la fraude; **avec l'appui du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)**.

La Déclaration de Marrakech: Un plan d'action en 10 points pour lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages.

Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement (BAfD), mai 2013

Nous lançons aujourd'hui à Marrakech **une nouvelle réponse coordonnée** de lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. Cette initiative **consolide et complète d'autres actions mises en œuvre par des initiatives telles que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)** et les Réseaux régionaux d'application des législations sur la faune et la flore sauvages (WEN). Cette réponse offre une plateforme panafricaine d'appui aux initiatives existantes.

Une vue d'ensemble des activités de l'ICCWC conduites à ce jour se trouve dans différents documents et rapports de l'ICCWC qui ont été publiés à ce jour:

CITES SC66 Doc. 16.5; Questions stratégiques, Coopération avec d'autres organisations, Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages; janvier 2016.

- a) Mise à jour sur les activités de l'ICCWC depuis la 65^e session du Comité permanent
2. CITES SC65 Doc. 16.4; Questions stratégiques, Coopération avec d'autres organisations, Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages; juillet 2014.
 - a) Mise à jour du Comité permanent sur l'application des activités de l'ICCWC depuis la CoP16 et de quelques projets importants d'organisations partenaires de l'ICCWC exécutés dans le cadre de leurs programmes respectifs.
3. ICCWC Annual Report 2013, juillet 2014
4. CITES CoP16 Doc. 15 (Rev. 1); Questions stratégiques, Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, mars 2013
 - a) Rapport à la CoP de la CITES sur l'ICCWC et ses progrès depuis son lancement
5. CITES SC62 Doc. 14.7; Questions stratégiques, Coopération avec d'autres organisations, Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, juillet 2012
 - a) Mise à jour pour le Comité permanent sur l'application des activités de l'ICCWC depuis la 61^e session du Comité permanent
6. CITES SC61 Doc. 30; Respect de la Convention et lutte contre la fraude; août 2011
 - a) Rapport au Comité permanent de la CITES sur le lancement de l'ICCWC, la lettre d'entente établissant l'ICCWC (Annexe I) et une note d'information sur l'ICCWC (Annexe II).

D'autres détails se trouvent sur le portail web de l'ICCWC.



Exemples de la reconnaissance du rôle du **Consortium International de Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages (ICCWC)** par les institutions des Nations Unies et d'autres instances internationales

